



DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**MAIRIE
DE
LE PIZOU**

Téléphone : 05 53 82 83 85
Télécopie : 05 53 82 83 89
E.MAIL : mairie.lepizou@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

05 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 28 novembre

le 07 novembre à 18 heures 15 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD Maire.

Étaient présents : M. VERGNAUD Lionel Maire, Mr DEJEAN Claude, Mme POUPARD Catherine, Mr COUSTILLAS Samuel, Mme MAZIÈRE France, Mme ARNAUD Katia, Mr CAFFIN Franck, Mr BLANCHET Jonathan, Mr BRUT Aymeric, Mme TESSARO Chantal, Mr DE MARCHI Nicolas

Absents excusés (avec ou sans pouvoir) : Mme BOURREAU Viviane , Mme PEYRUCHAUD Stéphanie (pouvoir à Mme TESSARO C), Mme MONNIN Valérie,

Absents : Mr ROUX Eric

Madame POUPARD Catherine est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- DÉLIBÉRATIONS

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/11/2025
- Mandatement en avertissement avant le vote des budgets 2026
- Demande de subvention pour la renaturation de la cour d'école 3 possibilités supplémentaires en plus de l'agence de l'eau déjà attribuée : DETR, ARS, CAF
- Démolition du préfabriqué (à l'étude)
- Délibérations diverses

II - QUESTIONS DIVERSES

- Affaire FIRE NIGHT CLUB
- Point sur les travaux salle de sports, bâche incendie
- Projet d'éclairage du stade (sponsor)
- Biens sans maître
- Trophée Fédération Cyclotourisme à la CCIDL
- Compte-rendu Congrès Départemental et National des Maires
- Bulletin municipal et vœux du Maire
- Préparation du budget 2026 et programmation de la commission du budget
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 novembre 2025 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1) VIREMENTS DE CRÉDITS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET LOYERS COMMUNAUX - EXERCICE 2025 –

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Loyers Communaux de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de régler la facture de la climatisation :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Construction (en cours)	2313	15 999,60		
Autres agencements et aménagements			2128	15 999,60
TOTAL		15 999,60		15 999,60

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués ci-dessus

2) Virements de crédits – Décision modificative n°1 – Exercice 2025 –

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Personnel titulaire			2041582	109,04€
Frais d'étude	2031	109,04€		
TOTAL				

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus à l'unanimité.

3) CONVENTION FOURRIÈRE SPA 2026 –

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec la S.P.A. de Bergerac. La participation financière de la commune est de 1,05 € par habitant.

Après examen, le Conseil Municipal approuve les différents articles de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4) MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2026 –

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant des crédits.

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRES/OPÉRATION	Crédits ouverts au BP 2025	Ouverture de crédits 2026
21	169 313,88€	42 328,47€
23	1 232 079,43€	308 019,86€
BUDGET LOYERS COMMUNAUX		
21	34 505,60€	8 626,40€
23	45 152,12€	11 288,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5) DETR DSIL 2026 – DÉSAMIANTAGE ET DÉMOLITION DU PRÉFABRIQUÉ–

- Étude désamiantage	1 690,00€ ht-
- Démolition du préfabriqué et désamiantage	26 306,00€ ht
- Aménagement et renaturation	9 500,00€ ht

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de désamiantage et démolition du vieux préfabriqué (véritable passoire énergétique et très amianté). Le lieu sera aménagé et renaturé.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 37 496,00 € HT.

Le Conseil Municipal adopte ce projet, décide d'inscrire au budget cette dépense d'investissement et sollicite la DETR/DSIL 2026

Les travaux seront financés comme suit :

DSIL/DETR 40 %	:	14 998,40€
Emprunt : 30%		11 248,80€
Autofinancement : 30%		<u>11 248,80€</u>
TOTAL		37 496,00€

6) DEMANDE SUBVENTION DSIL/DETR 2026– PROJET BÂCHE INCENDIE - -

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'une bâche incendie.

Le devis l'entreprise KIPOPLUIE s'élève à 4 260,00€HT; soit 5 112,00€ TTC, le devis d'AGUR 1 665,00€HT ; soit 1 986,00€ TTC ainsi que l'achat du terrain 1 000€,

Le Conseil Municipal adopte ce projet, décide d'inscrire au budget cette dépense d'investissement et sollicite la subvention DETR.

Les travaux seront financés comme suit :

DETR 40 %	2 770,00€
Autofinancement	<u>4 155,00€</u>
TOTAL	6 925,00€ HT

QUESTIONS DIVERSES

Prime

L'inflation sur l'année devrait se situer entre 1,2 et 1,5 %. Néanmoins, le Maire propose ;

Vu la qualité et l'investissement du personnel au service de la population,

Vu qu'une commune de notre strate emploi, en moyenne plus de personnel et que par soucis d'économie, ce dernier accepte d'être en sous-effectif et enfin,

Vu que c'est la fin du mandat, d'augmenter les primes de 6 % avec un effort plus conséquent pour une agent administrative qui était moins bien lotie après une année comme contractuelle, suivie d'une année comme stagiaire et enfin une année comme titulaire.

Convention SPA

La cotisation par habitant n'augmente pas (1,05€ par habitant) cette organisme propose des services pour s'occuper des animaux. Ils ne viennent plus chercher les animaux et cela sera à un agent ou un élu voire à un habitant d'emmener l'animal au refuge de Bergerac, mais attention dans tous les cas, il faudra être porteur d'un formulaire signé par la Mairie qui engage financièrement et moralement pour certaines interventions. Sinon le refuge refusera systématiquement la prise en charge.

Affaire FIRE NIGHT CLUB

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu dans l'après-midi un arrêté de la Préfecture pour une fermeture administrative pendant 2 mois, il est chargé de le transmettre aux gérants ce qui sera fait dès lundi.

Vitesse excessive sur la Départementale 3 Aux Rivauds

- Le constat :

La limitation de vitesse à 70km/h n'est pas respectée par de nombreux véhicules, y compris des camions. Cela a été constaté par des relevés, du radar pédagogique (relevé qui identifiait les jours et les heures les plus sensibles transmis, en son temps, à la gendarmerie).

Certains véhicules se doublent, même, à vive allure sur cette portion.
Les riverains craignent de sortir de chez eux à pied ou avec leur véhicule. (nous avons été destinataires d'une pétition des riverains nous exprimant leur exaspération, il y a 2 ans environ).
On déplore de nombreux accrochages sur le pont qui enjambe la Dûche entre les communes de Montpon et Le Pizou dont un décès il y a quelques années et un accident sérieux, il y a quelques semaines, qui aurait pu être grave.

Aménagements

Le radar pédagogique n'a d'effets que sur les automobilistes responsables.
Les panneaux de limitation à 70km/h n'ont d'effets que sur les automobilistes responsables.
Les bandes blanches transversales, le passage piéton, n'ont d'effets que sur les automobilistes responsables.

Les solutions envisagées

Nous avons demandé à la Brigade de Gendarmerie de réaliser des contrôles de vitesse. À notre connaissance dans cette zone, aucun contrôle n'a été réalisé sous prétexte qu'il n'y a pas la possibilité de faire ranger les véhicules arrêtés pour les extraire de la circulation en sécurité. Alors que dans les deux sens, des petites routes communales pourraient être utilisées.
Nous demandons au Conseil Départemental de peindre une ligne blanche centrale et nous demandons l'autorisation de mettre à l'entrée et à la sortie du hameau des panneaux commune Le Pizou afin d'abaisser la vitesse à 50km/h et de pouvoir, ultérieurement y proposer des dispositifs qui ralentissent la vitesse. (Le Conseil municipal étant bien conscient que certains véhicules dépassent facilement les 100km/h en quelques dizaines de mètres après tout dispositif.) De même, un ralentisseur par exemple peut être un facteur d'accident comme nous avons pu le constater récemment à l'entrée du Bourg où un véhicule est venu percuter une murette puis un autre est venu arracher les panneaux de signalisation de l'autre côté de la route après avoir perdu, tous les deux, le contrôle de leur véhicule avec le franchissement du ralentisseur.

En conclusion

Nous demandons des contrôles de vitesse par la Gendarmerie.
Des conseils administratifs et techniques, de la part de ; la Préfecture, le Conseil Départemental, La CCIDL :
Pour le classement du hameau en zone Le Pizou,
Pour une ligne blanche centrale,
Pour l'étude d'un dispositif de ralentissement, une fois réalisé le classement du hameau,
Pour une étude comme en Gironde voisine de réalisations de plateformes le long de cet axe pour recevoir un radar de chantier qui change régulièrement de place,
Pour l'étude de l'élargissement du petit pont de la Dûche en encorbellement.
Une copie sera envoyée en Préfecture, au Conseil Départemental, à Mme La Conseillère Départementale, à Mr Le Président de la CCIDL, à Mr Le Chef de Brigade de Gendarmerie, à une représentante des pétitionnaires qui seront informés des résultats de nos démarches.

Pour à l'unanimité.

Travaux salle de sports

Ceux-ci devraient être livrés le 17 décembre avec quelques réserves suite à la visite que nous venons de réaliser : l'absence du digicode à l'entrée, les pointes qui dépassent dans la salle de boxe/yoga

fixant la toiture, ... Un conseiller municipal fait remonter la difficulté pour acquérir une machine qui entretiendrait la surface sans la dégrader. Un autre conseiller souligne le caractère abrasif de ce revêtement pour les chaussures, mais aussi en cas de chute.

Travaux bâche incendie à Nabinaud

Ils sont terminés, il ne manque plus que la clôture à poser.

À l'occasion de l'ouverture d'une salle de « bien-être » privée, à Coly, il se pose la question d'améliorer la défense incendie dans ce secteur. Il sera demandé au syndicat d'eau SIAEP et à son fermier de savoir si le réseau peut accepter une bouche à incendie.

Travaux stade

1) Mr Nicolas DE MARCHI s'est occupé de plantation d'arbres avec les employés municipaux.

2) Le Maire évoque les problèmes de stationnement rue du Stade lors de fortes affluences, peut-être, serait-il bon de proposer aux bénévoles un parking le long du ruisseau en arrachant une partie de la haie.

3) Éclairages

Alors que nous avons un devis de plus de 23 000€ ttc pour améliorer et rénover l'éclairage par des projecteurs à LED plus économes, à la demande des bénévoles du club, une entreprise vient de réaliser, totalement bénévolement une première tranche de travaux. Elle doit revenir améliorer l'orientation des projecteurs voire de les doubler à chaque coin du stade comme précédemment. Enfin, il faudrait que les services municipaux creusent une tranchée avec une gaine en attente pour les 2 premiers poteaux. Ainsi, cette société pourrait alimenter 2 projecteurs permettant d'éclairer la zone entre les vestiaires et le club house, permettant d'éteindre tout le stade sitôt l'utilisation terminée. Le Conseil municipal remercie chaleureusement les bénévoles et cette société pour l'amélioration de la pratique sportive et bien entendu les économies réalisées pour le budget communal, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Biens sans maîtres

Nous poursuivons l'instruction des deux maisons avec l'aide juridique de l'agence technique départementale et décidons, à l'unanimité, d'ouvrir une procédure pour des terrains cadastrés dont la majeure partie se situe impasse du Château.

Compte rendu du congrès départemental et congrès National des Maires de France

Départemental : L'action du bureau départemental a été exposée et des cas concrets ont été évoqués avec des réactions dans l'assistance. Mme la Préfète a détaillé l'action de l'État et Mr le Président du conseil départemental a présenté celles du Département en avertissant des difficultés financières que traverse sa collectivité comme plus d'une soixantaine de Département. Un membre de la commission pour la présence postale en milieu rural nous a averti des craintes pour la participation financière au maintien des agences postales.

Préparation du budget 2026

Primes annuelles pour les agents, Mr DEJEAN conjoint d'une agente, sort de la salle. Il est décidé à l'unanimité une augmentation du RIFSEEP et du CIA de 6 %.

La commission des finances se réunira le lundi 26 janvier pour commencer à examiner le CFU (Compte Financier Unique) 2025 et prévoir le budget 2026 qui sera voté en mars.

Bulletin municipal

L'épreuve a été déposée à l'imprimerie (48 pages) nous devrions le recevoir autour du 10 janvier pour le distribuer à la suite.

Le Maire

M. Lionel VERGNAUD



La secrétaire de séance,

Mme Catherine POUPARD



